

Normandie

Le grand débat national

Jeudi 7 Février, 13h30-17h30
Elbeuf
Auditorium de la Fabrique des Savoirs

*En partenariat avec la MJC de la Région d'Elbeuf,
Avec le soutien du CESER,*

Les Associations Acteurs des Territoires

Pourquoi ce Grand Débat?

Par l'organisation du Grand Débat, le Gouvernement invite les citoyens, les acteurs collectifs à discuter des solutions à apporter à la profonde crise que notre Pays traverse. Au delà des réponses immédiates, il s'agit d'élaborer le pacte social du 21ème siècle.

Les associations font partie du problème et de la solution:

- * **du problème**, parce que les pratiques bénévoles se sont profondément transformées ces dernières années, plus rapidement que les références institutionnelles, ou les modes de gouvernance de la plupart des associations...
- * **de la solution**, parce que les associations, aux côtés des entreprises et des collectivités publiques, sont

des acteurs majeurs des territoires, que ce soit au plan de la qualité de vie, de la cohésion sociale ou de l'épanouissement personnel...

Si les associations doivent repenser leurs manières de faire, elles doivent être aussi, accompagnées dans cette démarche par les Pouvoirs publics. Les associations sont confrontées à des problèmes du même ordre que les entreprises et les collectivités locales.

Les propositions qui sortiront de notre rencontre le 7 février prochain, s'inscriront dans cette perspective.

Ensuite, il reviendra aux associations, aux divers responsables de porter les propositions formulées, en direction des autres associations, des pouvoirs publics et des autres acteurs des territoires...



S'inscrire au Grand Débat:
<http://bit.ly/Grand-Debat>

Contact : Philippe Thillay
pthillay@associations-et-territoires.net
Tél: 06 80 11 90 89

A voir ou revoir :

- * Martine Barthelemy : les associations et la démocratie : <http://bit.ly/atn-Barthelemy>

A lire ou relire :



- * JL. Laville, A. Caillé, Ph. Chaniel, E. Dacheux, B. Eme, S. Latouche : Association, démocratie et société civile : Ed. La Découverte

Les propositions mises en débat

Loi 1901 : art1 : « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations. »

Art6 : Toute association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation ... recevoir des dons manuels ainsi que des dons d'établissements d'utilité publique, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer, en dehors des subventions ... :

1° Les cotisations de ses membres ;

2° Le local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres ;

3° Les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose.

Ajouté en 2014

Les associations déclarées depuis trois ans au moins ... peuvent en outre :

a) **Accepter les libéralités entre vifs ou testamentaires, dans des conditions fixées à l'article 910 du code civil ;**

Transition écologique, Fiscalité, Démocratie et citoyenneté, Organisation de l'Etat, les quatre thèmes retenus par le Gouvernement questionnent les associations. Sur chacun de ces thèmes, nous venons au débat diverses propositions... (cf. Pièces jointes).

Elles sont accessibles et amendables dès maintenant sur notre site <https://Assonormandie.net> à la page : <http://bit.ly/GD-07-02>

* **Transition écologique**: Les associations comme les entreprises et les collectivités doivent interroger leurs manières de fonctionner.

Dans le même temps, au travers les activités proposées, les associations et notamment celles à vocation éducative peuvent accompagner les citoyens sur les chemins de la transition écologique.

* **Fiscalité**: les subventions sources traditionnelles de financement des associations diminuent régulièrement. Que doivent faire les associations ? Les dons, le mécénat vont-ils

remplacer les subventions? Quelles clés de répartition entre les différentes associations ? Doit-on réduire l'activité associative au seul domaine caritatif?...

* **Démocratie et citoyenneté**: les références institutionnelles des associations, les modes de fonctionnement traditionnels datent des années 70. Les associations peinent à mobiliser des bénévoles de plus en plus éphémères. La vitesse de circulation de l'information, les capacités d'initiative "boostées" par les technologies numériques, bousculent le fonctionnement des associations...

* **L'organisation de l'Etat**: Depuis la décentralisation, les associations apparaissent comme les grandes oubliées des politiques publiques. Alors que l'Etat, les collectivités locales multiplient les initiatives en direction des entreprises, et des territoires afin de les accompagner leur mutation, les associations sont laissées à l'abandon...

Un enjeu essentiel pour les territoires

Les associations, aux côtés des entreprises et des collectivités publiques, sont le troisième pilier du développement local. Elles jouent un rôle essentiel auprès des habitants et des entreprises.

Les associations interviennent dans les divers secteurs de la cité. Elles accompagnent les familles les enfants, les salariés, les personnes âgées...

Elles interviennent dans les loisirs, l'éducation, le sport, la culture, l'environnement..., l'économie. Il y a des clubs, des associations partout.

Les associations sont un facteur essentiel de l'attractivité des territoires, maître mot de tous les "développeurs" aujourd'hui.

Elles participent au "Capital social" des territoires.

Les territoires en Europe, aux Etats-Unis qui vont bien sont des territoires où l'engagement bénévole est pleinement reconnu, valorisé et soutenu...

En France et particulièrement en Normandie, les associations ne sont plus perçues ainsi. On réduit de plus en plus, leur champ d'action au domaine caritatif. Elles deviennent une charge qu'il convient de réduire. Cette "maltraitance" des associations accentue les difficultés sociales.

Des territoires moins animés sont des territoires moins attractifs pour les entreprises et les salariés. Le manque d'engagement plombe le dynamisme, les capacités d'initiative individuelles et collectives...



Les associations facteur d'attractivité : 28/12/17,
France-Culture journal 07h00 :
<http://bit.ly/ATN-FR-culture>



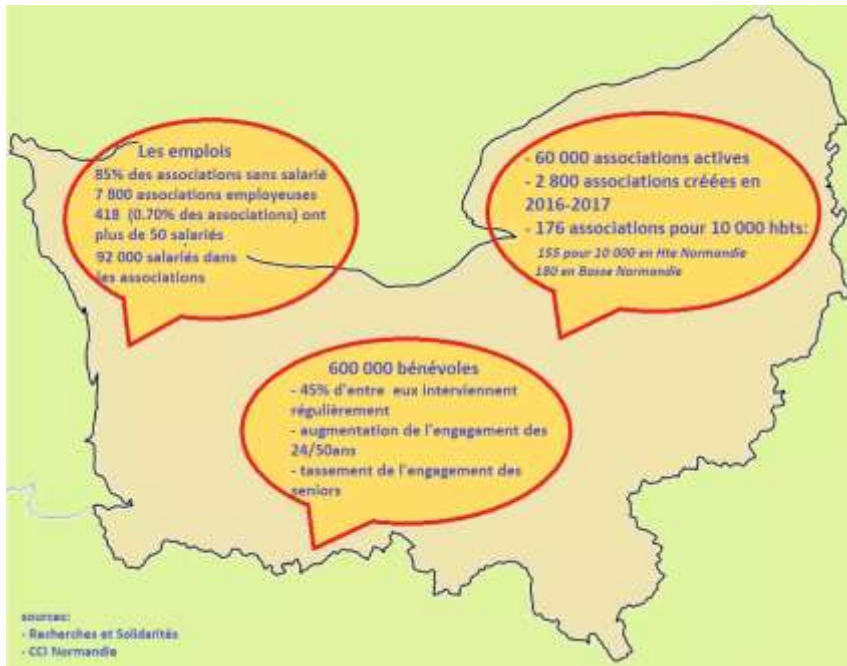
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Association reconnue d'intérêt général

Les associations en Normandie

Ce sont 60 000 associations actives, mobilisant plus de 600 000 bénévoles. Sur la métropole rouennaise par exemple, il y a environ 10 000 associations actives.

- * 85% de ces associations n'ont pas de salarié.
- * Les 15% restant emploient 90 000 salariés soit 10% de des emplois privés (autant que la filière automobile)



Le Réseau Associations-et-Territoires

Engagés de longue date dans la vie associative locale et nationale, à l'écoute du monde et de ces évolutions, nous observons qu'une ère nouvelle s'ouvre aux associations. Elles y sont peu préparées.

En créant Associations-et-Territoires, nous avons voulu engager une démarche de Recherche et Développement, au service des associations et des territoires.

Nos réflexions, notre expérience montrent que les associations sont aux côtés des entreprises et des collectivités publiques, **le troisième pilier de l'animation et du développement des territoires.**

Elles sont source d'initiative, développent des services essentiels à l'attractivité, sont créatrices de lien social ...

Quatre axes de travail sont prioritaires :

- * La place des associations sur les territoires,
- * Le numérique et la gouvernance associative,
- * La gestion des ressources humaines,
- * Le financement de la vie associative.

Sur chacun de ces axes au rythme de nos travaux, nous formulons des propositions, les partageons et tentons de les mettre en œuvre. Nous agissons en direction de tous les acteurs: les associations, les pouvoirs publics et les entreprises...

Certaines propositions nécessitent l'engagement de l'Etat, d'autres peuvent être développées sur tout ou partie des territoires. Pour d'autres encore, il suffit aux associations de se mobiliser, d'aller à la rencontre de leurs partenaires...

Loi 1901 : art1 :
 « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations. »

Art6 : Toute association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation ... recevoir des dons manuels ainsi que des dons d'établissements d'utilité publique, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer, en dehors des subventions de l'Etat, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics :

- 1° Les cotisations de ses membres ;
- 2° Le local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres ;
- 3° Les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose.

Ajouté en 2014

Les associations déclarées depuis trois ans au moins ... peuvent en outre :
a) Accepter les libéralités

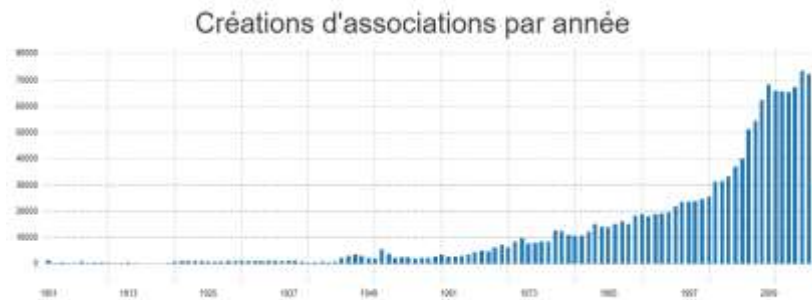
- * **Associations les Propos d'Emmanuel Macron :**
<http://bit.ly/ATN-Macron>



Européens assurément

En savoir plus

- * Découvrir les propositions mises au débat: <http://bit.ly/GD-07-02>
- * Télécharger les propositions: <http://bit.ly/GD-propositions>
- * Apporter une contribution, un commentaire: <http://bit.ly/Consulter>
- * S'inscrire au Grand Débat: <http://bit.ly/Grand-Debat>



Associations Evolution ou Révolution?

Associations et Territoires de Normandie

- Jean-Luc Léger , Président
- Philippe Thillay , Secrétaire Général
pthillay@associations-et-territoires.net
www.assonormandie.net
Twitter : @AssoTerritoires
tél : 06 80 11 90 89

Place de Hanovre
MJC de Rouen rive gauche
76100 Rouen

Nos travaux sont réalisés avec le soutien de

